



# BULLETIN FÉDÉRAL

de la Fédération française de cyclotourisme

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 15 janvier 2016 | vendredi 11 mars 2016 | vendredi 20 mai 2016

 *Le tourisme à vélo*

N° 134

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : [www.ffct.org](http://www.ffct.org)  
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964 /  
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

# Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur fédéral

vendredi 15 janvier 2016

## **Présents :**

Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Martine CANO, Francis DEGEIX, Roselyne DEPUCCIO, Jean-François DERÉGNAUCOURT, Gérard GOUTTE, Jacklyne JAHAN, Patrice LEGAL, Robert MASSION, Joseph MORA, Jean-Jacques PECH, Élisabeth PICAUT, Alain RAT, Claude ROBILLARD, Gabriel SPENLEHAUER, Jacques VAGNER, Yves YAU.

## **Siège fédéral :**

Nicolas LEROY – Directeur de la FFCT,  
Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale.

## **Pouvoir :**

Marie-Françoise DESBROUSSES à Alain RAT jusqu'à son arrivée à 18h15.

## **1 – Approbation du compte-rendu de la réunion des 16 et 17 octobre 2015 :**

Le compte-rendu de la réunion des 16 et 17 octobre est, après relecture et amendements, proposé à la validation du comité directeur.

### **Vote :**

- oui : 19

Ce compte-rendu sera publié dans le prochain Bulletin fédéral.

## **2 – Congrès fédéral de Montpellier – 5 et 6 décembre 2015 :**

Le compte-rendu des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la Fédération française de cyclotourisme qui se sont tenues les samedi 05 et dimanche 06 décembre a été rédigé par Gérard Hamon. Après relecture et amendements, celui-ci est proposé à la validation du comité directeur fédéral.

### **Vote :**

- oui : 19

Ce compte-rendu sera publié dans le prochain Bulletin fédéral.

## **3 – Signature de conventions :**

Afin de pouvoir offrir des services ou des avantages aux structures, clubs et licenciés fédéraux, mais aussi afin de lier des partenariats pour le développement du cyclotourisme, la Fédération française de cyclotourisme est amenée à signer des conventions. Toutes ces conventions doivent, après examen des commissions concernées et avant signature du Président fédéral, être validées par le comité directeur.

## **Fosburit :**

La plateforme de financement participatif spécialisée dans le domaine sportif, permettra aux clubs de pouvoir bénéficier de ses services avec un taux de commission inférieur aux pratiques régulièrement constaté par ailleurs.

### **Vote :**

- oui : 19

## **Départements et Régions Cyclables :**

Département et Régions Cyclables, structure regroupant les Conseils Départementaux et les Conseils Régionaux impliqués dans le développement et la promotion des aménagements cyclables a souhaité formaliser nos relations. Suite à la signature de cette convention, DRC devient l'interlocuteur privilégié et référent en matière de Vélos route et voies vertes.

### **Vote :**

- oui : 19

### **Association Vélo Électrique de France :**

Afin de fêter les 80 ans des congés payés, l'Association Vélo Électrique de France va organiser en Vae, un Paris-Dieppe pour les plus de 80 ans le week-end du 15 août 2016. La Fédération française de cyclotourisme, ayant répondu favorablement afin de les aider dans l'organisation matérielle de cette manifestation, formalisera dans une convention les engagements réciproques.

#### **Vote :**

- oui : 18
- non : Francis Degeix

### **Generali :**

Generali accompagne les fédérations et les clubs souhaitant s'engager dans une démarche de « Sport-Responsable » en valorisant les bonnes pratiques, labélisant les clubs, faisant des opérations sur le terrain, élaborant une charte et décernant des trophées.

#### **Vote :**

- oui : 19

### **Sport-Vision :**

Sport-Vision organise depuis plusieurs années des randonnées de cyclotourisme urbain dans les grandes villes. Afin d'être présent sur ces événements, la Fédération française de cyclotourisme signera une convention de partenariat afin d'accompagner, via ses structures déconcentrées, l'organisation et la tenue de stands de promotion du cyclotourisme lors des randonnées dénommées « Vélotour ».

#### **Vote :**

- oui : 19

### **Alltricks :**

Alltricks est un vendeur de matériel deux roues sur Internet. Afin de pouvoir faire profiter de divers avantages aux licenciés de la Fédération française de cyclotourisme, une convention de partenariat doit être signée.

#### **Vote :**

- oui : Jean-François Derégnaucourt, Dominique Lamouller, Joseph Mora, Elisabeth Picaut et Robert Massion.
- non : 14

Dans l'état actuel, la convention ne peut pas être signée. Par contre, si des compléments sont apportés, un nouvel examen pourra être envisagé lors d'un prochain comité directeur.

### **Club des cents cols :**

Le Club des cents cols, au vu de l'évolution de son activité depuis la signature de la convention initiale, a souhaité la compléter afin de prendre en compte les marques et produits du CCC.

#### **Vote :**

- oui : 19

### **Compagnie Nationale du Rhône :**

La Compagnie Nationale du Rhône a sollicité la Fédération française de cyclotourisme afin de devenir son partenaire pour des actions liées aux manifestations cyclables sur les territoires bordant le Rhone et plus particulièrement le long de la Via-Rhône.

#### **Vote :**

- oui : 19

## **4 – Réforme territoriale :**

Dans le cadre de la réforme territoriale conduisant à la dissolution des 23 ligues actuelles, les fédérations sportives doivent créer 13 comités régionaux, structures déconcentrées de la fédération, correspondant au découpage administratif et disposant des capacités liées à l'agrément.

Sans préjudice des dispositions applicables aux régions d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Corse, le comité directeur fédéral doit se prononcer sur la création de comités régionaux sur les territoires des régions, dans leurs limites territoriales en vigueur au 31 décembre 2015 sous les intitulés provisoires suivants :

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine,
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes,
- Auvergne et Rhône-Alpes,
- Bourgogne et Franche-Comté,
- Bretagne,
- Centre-Val de Loire,
- Corse,
- Ile-de-France,
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,
- Nord - Pas-de-Calais et Picardie,
- Normandie,
- Pays de la Loire,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les 23 ligues seront dissoutes le 31 mars 2017.

**Vote :**

- oui : 19

**5 – Récompenses fédérales :**

La plaquette Jacques Faizant « argent » était attribuée aux licenciés n'ayant pas encore les conditions afin de recevoir la médaille d'argent de la Fédération française de cyclotourisme et celle en « or » était attribuée aux licenciés n'ayant pas encore les conditions afin de recevoir la médaille d'Or de la Fédération française cyclotourisme. Sur proposition de la commission administrative, il est proposé au comité directeur fédéral de supprimer la plaquette Jacques Faizant « Argent » - qui a été peu attribuée – et que la plaquette Jacques Faizant « Or » devienne une récompense exceptionnelle pour ceux qui ont déjà obtenu la médaille d'or. Ces modifications prenant effet pour la saison 2016.

**Vote :**

- oui : 19

**6 – Semaine fédérale :**

Afin de compléter, en matière de communication, le cahier des charges de l'organisation des semaines fédérales, Robert Massion propose au comité directeur fédéral de joindre au cahier des charges de l'organisation des semaines fédérales, une annexe spécifique à la communication reprenant tous les éléments déjà existants et en les précisant ou en les complétant.

**Vote :**

- oui : 19

**7 – Finances :**

Défraiements des bénévoles fédéraux. Les montants des indemnités de repas, hébergement et frais divers, votés en 2013 ont déjà été reconduits en 2014 et 2015. Le Trésorier général, Francis Degeix, propose qu'il en soit encore de même pour 2016 sur les bases de remboursement maximum suivantes :

- Indemnité de repas : 18 euros au maximum (sur présentation d'un justificatif),
- Indemnité de nuitée : 75 euros au maximum petit déjeuner compris (sur présentation d'un justificatif),
- Indemnité kilométrique : 0.30 euros du kilomètre, sachant que le déplacement par le train est à privilégier.

**Vote :**

- oui : 19

**Concentration «Rencontre avec les Coutrillons» Ascension 2015.**

Suite à un déficit financier, Gilles Lavandier, président du CoDep 33 et organisateur de la concentration de l'Ascension à Coutras, a demandé à la fédération un complément de subvention. Après étude du dossier, Béatrice Barrière propose au comité directeur fédéral de verser un complément d'aide d'un montant de 1 500 euros.

**Vote :**

- oui : 17
- non : Gabriel Spenlehauer et Claude Robillard.

**10 – Manifestations :****Année 2016 :**

Concours National d'Éducation Routière. La Ligue de Haute-Normandie a déposé un dossier afin d'organiser le Concours National d'Éducation Routière 2016 à Poses (27). Au nom de la Sphère « jeunesse », Alain Rat propose au Comité directeur fédéral de valider cette candidature.

**Vote :**

- oui : 11
- abstention : Martine Cano, Jean-François Derégnaucourt, Gérard Goutte Jacklyne Jahan et Robert Massion.
- non : Dominique Lamouller, Patrice Legal et Gabriel Spenlehauer.

**Année 2017 :**

Cyclomontagnardes. Au nom de la commission VTT et Cyclomontagnardes, Gabriel Spenlehauer propose au comité directeur de valider le calendrier 2017 avec les manifestations et dates suivantes :

- 10 et 11 Juin : Cyclomontagnarde du Vercors, (26)
- 17 et 18 Juin : Cyclomontagnarde du Bugey – Grand Colombier, (01)
- 24 et 25 Juin : Cyclomontagnarde des Hautes Pyrénées, (65)
- 24 et 25 Juin : Cyclomontagnarde du Morvan, (58)
- 1<sup>er</sup> et 2 Juillet : Cyclomontagnarde des Vosges du Nord Celtiques, (88)
- 8 et 9 Juillet : Cyclomontagnarde de Limoux, (11)
- 15 et 16 Juillet : Cyclomontagnarde des Alpes, BRA (38)

**Vote :**

- oui : 19

**Année 2019 :**

Semaine fédérale. Sur proposition de la commission « Semaines fédérales », Robert Massion demande au comité directeur fédéral qu'un accord de principe soit donné afin que la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2019 soit organisée à Cognac (16). Cette candidature sera entérinée au vu de l'examen du dossier complet qui devrait être prochainement déposé.

**Vote :**

- oui : 19
- abstention :
- non :

# Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur fédéral

vendredi 11 mars 2016

## Présents :

Dominique LAMOULLER, Martine CANO, Francis DEGEIX, Roselyne DEPUCCIO, Jean-François DERÉGNAUCOURT, Gérard GOUTTE, Patrice LEGAL, Robert MASSION, Joseph MORA, Jean-Jacques PECH, Élisabeth PICAUT, Alain RAT, Claude ROBILLARD, Gabriel SPENLEHAUER.

## Siège fédéral :

Nicolas LEROY – Directeur de la FFCT,  
Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale.

## Pouvoir :

Marie-Françoise DESBROUSSES à Alain RAT jusqu'à son arrivée à 18h15,  
Béatrice BARRIÈRE à Martine CANO pour la totalité du comité directeur,  
Jacklyne JAHAN à Roselyne DEPUCCIO pour la totalité du comité directeur,  
Jacques VAGNER à Élisabeth PICAUT pour la totalité du comité directeur.

**Absent et non représenté :** Yves YAU.

## 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2016 :

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier est, après relecture et amendements, proposé à la validation du comité directeur.

### Vote :

- oui : 17
- abstention : Jacques VAGNER.

Ce compte-rendu sera publié dans le prochain Bulletin fédéral.

## 2 – Signature de conventions :

Afin de pouvoir offrir des services ou des avantages aux structures, clubs et licenciés fédéraux, mais aussi afin de lier des partenariats pour le développement du cyclotourisme, la Fédération française de cyclotourisme est amenée à signer des conventions. Toutes ces conventions doivent, après examen des commissions concernées et avant signature du Président fédéral, être validées par le comité directeur.

### AG2R :

AG2R est un organisme de prévoyance qui permettra de développer la pratique du vélo pour tous, la prévention dans le domaine de la santé et le bien être à vélo ainsi que l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs de cyclotourisme.

### Vote :

- oui : 17
- non : Francis DEGEIX

### Alltricks :

Alltricks est un vendeur de matériel pour les deux roues sur Internet. Afin de pouvoir faire profiter d'avantages financiers aux licenciés de la Fédération française de cyclotourisme, une convention de partenariat doit être signée.

### Vote :

- oui : 18

## 3 – Congrès fédéral de Colmar – 10 et 11 décembre 2016 :

Le congrès fédéral se déroulera les 10 et 11 décembre 2016 à Colmar. Le congrès étant organisé à des dates concomitantes avec le marché de Noël, Gabriel Spenlehauer – Président du club organisateur - présente au comité directeur fédéral la stratégie qu'il a mise en place afin de pré-réserver des chambres

d'hôtel et fait valider les tarifs de l'hébergement et des repas. Ceux-ci sont soumis au vote du comité directeur fédéral.

**Vote :**

- oui : 18

Le bulletin d'inscription au congrès fédéral 2016 sera mis en ligne début avril afin que les futurs participants s'inscrivent avant l'été.

**Candidatures au Comité directeur FFCT :**

La lettre pour la présentation des candidats aux élections devant se tenir en fin d'année 2016 est tirée au sort pendant le comité directeur. La présentation alphabétique des candidats commencera par la lettre « J ».

**Conformément aux statuts, le comité directeur fédéral est amené à se prononcer sur :**

- l'utilisation du vote électronique lors des assemblées générales extraordinaire et ordinaire 2016 sauf en ce qui concerne l'élection du Président fédéral,
- la fiche explicative pour les membres du comité directeur fédéral,
- la fiche de candidature pour les membres du comité directeur fédéral,
- la fiche de candidature pour les membres du conseil disciplinaire d'appel,
- le modèle d'enveloppe retour des candidats pour les membres du comité directeur fédéral,
- le modèle d'enveloppe retour des candidats pour les membres du conseil disciplinaire d'appel,

**Vote :**

- oui : 18

**4 – Utilisation du logiciel NUJKO :**

Ce nouvel outil informatique déjà utilisé pour toutes les Cyclomontagnardes en 2016, semble donner totalement satisfactions aux utilisateurs, tant aux participants qu'aux organisateurs.

Il permet notamment :

- d'envoyer automatiquement des e-mails de confirmation des engagements,
- l'inscription de groupe,
- un gain de temps et de productivité important pour les organisateurs,
- des extractions paramétrables,
- le versement mensuel des encaissements aux organisateurs,
- des inscriptions en 5 langues.

Suite au succès rencontré, Gabriel Spenlehauer informe que pour l'avenir des améliorations sont déjà envisagées avec l'adjonction d'un web service enrichi par le type de licence et les données du cyclotouriste ainsi que par un module d'hébergement.

Ce logiciel sera utilisé pour les inscriptions à l'Assemblée Générale 2016 de Colmar.

**5 – Convention de pré-accueil :**

En 2016, plusieurs clubs ont signé des conventions de pré-accueil qui leur ont permis de bénéficier d'une aide de 150 € par club quel que soit le nombre de conventions signées dans l'année.

Afin de compléter ce dispositif, Roselyne Depuccio propose au comité directeur fédéral de faire profiter aux futurs licenciés qui ont participé au moins à 8 sorties sur les 10 prévues dans le cadre de la convention d'une licence promotionnelle. Si la licence est prise avant le 1er septembre 2016, la période de couverture s'arrêtera au 31 décembre 2016 et si la licence est prise après le 1er septembre 2016, la période de couverture s'arrêtera au 31 décembre 2017.

Le coût de la « licence promotionnelle » sera de 16,50 euros et comprendra une licence avec assurance petit braquet et l'abonnement à la revue « Cyclotourisme » pour une durée de six (6) mois.

**Vote :**

- oui : 18

**7 - Séjours :**

Jean-François DERÉGNAUCOURT, après avoir fait le bilan et l'analyse de l'activité des séjours au cours des dernières années qui font apparaître :

- une progression globale du chiffre d'affaires (grâce aux organisations des structures),

- une baisse régulière des participants aux séjours de la commission nationale,
  - un résultat déficitaire en 2015 de 13 518 euros.
- propose afin de tenter de remédier à ce déclin, des mesures correctives pour retrouver un solde positif, et d'augmenter le nombre de participants.

Pour cela, il propose au comité directeur fédéral de valider les évolutions suivantes :

- réduire les dépenses sans pour autant nuire à qualité des prestations offertes,
- diffuser différemment l'information,
- mettre en place des séjours VAE.

**Vote :**

- oui : 18

## 8 – Demandes d'aide :

### Codep 81 :

Le Comité Départemental 81 souhaite acquérir une remorque « vélo ». Pour cela, une demande d'aide a été transmise au siège de la fédération pour instruction et décision du comité directeur fédéral. Après discussion, sur proposition du Président Dominique Lamouller, le comité directeur fédéral est amené à se prononcer pour l'octroi d'un prêt remboursable d'un montant de 2 000 euros.

**Vote :**

- oui : 11
- abstention : Francis DEGEIX, Béatrice BARRIÈRE
- non : Patrice LEGAL, Joseph MORA, Jean-Jacques PECH, Gabriel SPENLEHAUER, Jacques VAGNER

### Projet Handivalide au Ladakh :

L'association Sportive de Villefontaine – Ligue Rhône-Alpes – a déposé auprès de la commission ACA une demande d'aide financière et matérielle pour l'aider à réaliser une expédition cycliste au Ladakh en Inde. Après discussion, le comité directeur fédéral est amené à se prononcer sur la délivrance, pour tous les membres de l'expédition, de la licence de la FFCT 2016 et d'une veste aux couleurs de la fédération.

**Vote :**

- oui : 11
- abstention : Gérard GOUTTE, Patrice LEGAL.
- non : Francis DEGEIX, Joseph MORA, Jean-Jacques PECH, Gabriel SPENLEHAUER, Jacques VAGNER.

### Projet Via-Rhône du club des Sept-Laux :

Le club cycliste des Sept-Laux, en Isère, organisera, à l'Ascension 2016, une randonnée pour des personnes en situation de handicap sur la Via-Rhône. A cette occasion, il sollicite la FFCT afin d'obtenir une aide financière, 35 gilets retro réfléchissants et un accompagnement sur l'itinéraire par des clubs locaux.

Après discussion, le comité directeur fédéral est amené à se prononcer sur la possibilité des clubs locaux de la FFCT à accompagner ce groupe de cyclistes en situation de handicap, et sous réserve de leurs disponibilités.

**Vote :**

- oui : 17
- non : Jacques VAGNER.

## 9 – Référentiel de cotation des circuits nationaux :

La FFCT a participé activement, avec des associations, à l'élaboration du référentiel de cotation des circuits nationaux dont le pilotage était organisé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Ce référentiel a pour objectif de pouvoir coter les difficultés des itinéraires de tourisme à vélo sur tout le territoire.

Afin qu'il puisse être officiellement adopté par l'État, celui-ci doit être validé par l'ensemble de ses concepteurs. Pour la FFCT, le comité directeur est amené à se prononcer sur ce document.

**Vote :**

- oui : 18

## **10 – Manifestations :**

Année 2016 :

Concours de machines « vélo de randonnée » :

La FFCT sera présente lors d'un nouveau concours de machines « vélos de randonnées » qui se déroulera début juillet à Ambert (63). A ce jour 18 constructeurs sont candidats.

**Année 2017 :**

### **Pâques en Provence :**

Pâques en Provence est un rendez-vous annuel incontournable de début de saison en hommage à Vélocio. Sur proposition de Martine Cano au nom de la commission « Pâques en Provence », il est proposé au comité directeur fédéral de se prononcer afin que le rassemblement de Pâques 2017 se déroule à Vénéjean (30).

**Vote :**

- oui : 18

### **SNEJ :**

La Ligue Languedoc-Roussillon a fait part de son désistement pour l'organisation de la SNEJ 2017 qui devait se dérouler autour du Lac du Salagou. Devant ce retrait, et afin de ne pas avoir une année « blanche », Alain Rat – Président de la sphère « Jeunesse » - a sollicité le président du Codep de la Vienne (86) qui a obtenu l'organisation en 2018 à Châtelleraut afin d'organiser dès 2017. Suite à son accord, le Comité directeur fédéral est amené à valider le changement d'année pour la SNEJ à Châtelleraut.

**Vote :**

- oui : 18

## **11 – Convention FFCT – COSFIC 2017 et Codep 86 (SNEJ 2017) :**

Le Codep 86, organisateur de la SNEJ 2017, souhaiterait pouvoir utiliser les sanitaires fédéraux dédiés aux Semaines fédérales de cyclotourisme. En effet, malgré leur allure spartiate, ils sont plus faciles d'entretien et efficaces pour la délivrance d'eau chaude (douches) que des modules alvéolaires (bungalow de type Algeco). Pour cela, une demande a été formalisée après l'accord de principe du comité d'organisation de la SF 2017 à Mortagne-au-Perche. Afin d'accorder ce prêt, Robert Massion et Alain Rat proposent au comité directeur de mettre à disposition des organisateurs de la SNEJ les sanitaires fédéraux sous réserve qu'une convention soit signée entre les parties.

**Vote :**

- oui : 18

# Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur fédéral

vendredi 20 mai 2016

## Présents :

Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Martine CANO, Francis DEGEIX, Roselyne DEPUCCIO, Jean-François DERÉGNAUCOURT, Gérard GOUTTE, Jacklyne JAHAN, Patrice LEGAL, Robert MASSION, Joseph MORA, Jean-Jacques PECH, Élisabeth PICAUT, Claude ROBILLARD, Gabriel SPENLEHAUER, Jacques VAGNER, Yves YAU.

## Siège fédéral :

Nicolas LEROY – Directeur de la FFCT,  
Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale.

## Pouvoir :

Alain RAT à Patrice LEGAL pour la totalité du comité directeur,  
Marie-Françoise DESBROUSSES à Joseph MORA pour la totalité du comité directeur.

## 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2016 :

Le compte-rendu de la réunion du 11 mars est, après relecture et amendements, proposé à la validation du comité directeur.

### Vote :

- oui : 19

Ce compte-rendu sera publié dans le prochain Bulletin fédéral.

## 2 – Modifications des statuts fédéraux :

### Lutte contre le dopage :

Afin de respecter les différentes directives ministérielles, et notamment l'article 27 de l'ordonnance du 30 septembre 2015 et du décret N°2016-84 ordonnant à chaque fédération sportive l'obligation de modifier son règlement disciplinaire afin d'y intégrer le dispositif français de lutte contre le dopage en conformité avec la 3<sup>e</sup> version du Code national antidopage, il convient de modifier le règlement disciplinaire fédéral. Jacques Vagner, responsable de la commission administrative et juridique, propose au comité directeur fédéral de valider les propositions de modification du règlement disciplinaire qui seront proposées au vote lors de l'assemblée générale 2016.

### Vote :

- oui : 19

### Reconnaissance d'utilité publique :

Afin de mettre en conformité les statuts fédéraux avec les différentes directives ministérielles, et notamment l'article 12 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 N°2015-9046-84, qui prévoit que les fédérations sportives sont reconnues comme des établissements d'utilité publique, et que l'article 11 de cette même ordonnance prévoit que l'affiliation d'une association sportive agréée par l'État vaut agrément. Il convient de modifier les statuts de la fédération.

Jacques Vagner, responsable de la commission administrative et juridique, propose au comité directeur fédéral de valider les propositions de modification des statuts qui seront soumis au vote lors de l'assemblée générale extraordinaire 2016.

### Vote :

- oui : 19

## 3 – Récompenses :

Afin de pouvoir remettre au cours de l'année « n » le mérite fédéral, diplôme de reconnaissance fédérale, ainsi que les brevets diplômes et/ou trophées pour les brevets organisés et homologués par la FF Cyclotourisme

(BPF, BCN, Diagonales, Mer-Montagne, BCMF, Brevets de distance, Brevet des Parcs, brevet des Bases VTT, ...), Jaques Vagner et Roselyne Depuccio proposent que l'ensemble des dossiers soient déposés pour le 30 septembre de l'année « n » et que toutes les demandes reçues après le 30 septembre soient remises au titre de l'année « n+1 ».

**Vote :**

- oui : 19

En complément et après échanges des membres du comité directeur, le comité directeur est amené à se prononcer afin que l'ensemble des brevets soient remis au niveau régional (ligue en 2016 et Coreg en 2017).

**Vote :**

- oui : 18
- non : 1 – Martine Cano

**4 – Statuts et Règlement intérieur « types » pour les comités régionaux :**

Dans le cadre de la réforme territoriale, les Comités Régionaux (Coreg), nouvelles structures déconcentrées issues des anciennes ligues doivent se doter de statuts et d'un règlement intérieur. Les trames types doivent être validées par leur Fédération de rattachement avant déclinaison au plan régional.

Jacques Vagner, responsable de la commission administrative et juridique, propose au comité directeur fédéral de valider les trames des statuts type et du Règlement intérieur type des Comités régionaux.

**Vote :**

- oui : 19

**5 – Dépôts des marques et dessins :**

La FF cyclotourisme dépose régulièrement des marques ou des dessins à l'INPI afin de les protéger et d'en garder l'usage exclusif. La durée de ces dépôts est limitée pour un certain nombre d'années.

Au bout de cette période, la protection de la marque ou du dessin peut être renouvelée ou bien l'objet visé tombe dans le domaine public.

Jacques Vagner, responsable de la commission administrative et juridique, propose au comité directeur fédéral de renouveler un certain nombre de marques ou de dessins arrivant à expiration en 2016.

**Vote :**

- oui : 19

**6 – Assurances :**

La FF Cyclotourisme a conclu en 2013, un contrat d'assurances avec le groupe Allianz. Ce contrat annuel est reconductible annuellement, pour une durée maximale de 4 ans.

Tous les ans l'une des parties peut demander à l'autre des adaptations, tant sur le fond que sur la forme ou au niveau financier.

Déjà en 2015, Allianz avait souhaité revoir pour 2016, le montant de cotisation ou les plafonds garantis car l'équilibre financier n'était pas celui espéré lors de la négociation initiale. A l'époque, cela avait été refusé.

En mai 2016, la demande de 2015 a été réitérée avec le risque de voir le contrat dénoncé.

Afin de prendre la décision en toutes connaissances de cause, la fédération a pris l'attache d'un d'expert en contrat d'assurances qui a présenté les avantages et les inconvénients des différentes possibilités d'évolution.

Après échanges et explications, Jacques Vagner, responsable de la commission assurances, propose au comité directeur de se prononcer sur deux possibilités :

■ augmentation du montant de la prime « mini-braquet » et « petit-braquet » de 1.50 euros

**Vote :**

- non : 19

■ faire évoluer à la baisse les valeurs des garanties décès pour le petit braquet.

**Vote :**

- oui : 16
- abstention : 2 - Marie-Françoise Desbrousses et Alain Rat
- non : 1 – Yves Yau

Ces évolutions seront applicables dès la prise ou le renouvellement de la licence 2017.

**7 - Finances :**

Au vu de la situation économique et des résultats financiers de la FF Cyclotourisme, Francis Degeix, Trésorier général propose au comité directeur fédéral de reconduire pour 2017, les tarifs 2016 des licences, de l'abonnement à la revue « Cyclotourisme » et des différents tarifs du gîte fédéral d'Aubusson d'Auvergne.

**Vote :**

- oui : 19

**8 – Concours « photos » :**

Le concours photo fédéral est ouvert à tous les licenciés et permet aux participants de proposer des clichés dans les catégories « noir et blanc », « couleur » tant pour le thème imposé que pour le thème libre.

Afin de permettre à plus de candidats d'être récompensés et éviter le cumul des prix dans les différentes catégories, Martine Cano, responsable de la commission « photo » propose la modification du règlement afin qu'un candidat primé dans une catégorie ne puisse être classé dans une autre.

**Vote :**

- oui : 19

Cette modification entrera en vigueur en 2017.

**9 – Manifestations à label et aide financière :**

Le règlement des manifestations à label est le cadre des engagements réciproque entre la FF Cyclotourisme et la structure organisatrice.

Au fil du temps, il est apparu que la presque totalité des organisateurs considérait l'aide fédérale comme un dû et non comme une avance financière afin de permettre de couvrir les premières dépenses engagées. En conséquence, sur proposition de Béatrice Barrière au comité directeur fédéral, il est proposé de modifier le règlement des manifestations à label afin de :

- donner la possibilité aux organisateurs de bénéficier d'une avance financière remboursable de 1 500 euros.
- en fonction des résultats financiers de la manifestation, le comité directeur se donne la possibilité de transformer cette avance en subvention en fonction des documents transmis et, éventuellement d'accorder une aide complémentaire de 1 000 euros.

**Vote :**

- oui : 19

**10 - Conventions :**

Afin de pouvoir toujours offrir plus de services ou d'avantages aux structures, clubs et licenciés fédéraux, mais aussi afin de lier des partenariats pour le développement du cyclotourisme, il est proposé au comité directeur fédéral par Joseph Mora, responsable de la commission communication la signature d'une convention avec l'organisme « Be-Bike » afin qu'il devienne « partenaire » de la FF Cyclotourisme. Cet organisme gère une application qui permet de mettre en relation une personne cherchant un vélo avec un loueur occasionnel.

De plus, ce partenariat permettra de mettre en avant le site fédéral « [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) ».

**Vote :**

- oui : 19

**11 – Congrès fédéral de Colmar – 10 et 11 décembre 2016 :**

Le congrès fédéral se déroulera les 10 et 11 décembre 2016. Ce congrès sera composé d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée générale ordinaire. Celle-ci sera de surcroît électorale avec la désignation d'un nouveau comité directeur, mais aussi d'un nouveau conseil disciplinaire d'appel.

Ce nouveau comité directeur aura la charge de présenter un Président qui devra être confirmé par la salle. Après discussion, le comité directeur a décidé de consacrer une bonne partie de l'après-midi à des ateliers de réflexion. Les thèmes retenus sont les suivants :

- La nouvelle organisation territoriale des structures : quelle place pour les comités régionaux entre la Fédération et les Comités départementaux ?
- L'accueil dans les clubs : comment faire venir de nouveaux licenciés ?

**12 – Logiciel de gestion des Semaines Fédérales :**

Afin d'optimiser les charges financières et la charge de travail des Cosfic, Robert Massion et Gabriel Spenlehauer présentent aux membres du comité directeur un point d'étape sur les réflexions en cours du groupe de travail qu'ils animent.

L'objectif de ce travail est de retenir un outil informatique qui optimisera les inscriptions, mais aussi la gestion des ex-tickets valeurs par un système électronique. Le choix du prestataire devra être fait avant l'été afin que le développement de la solution retenue soit prêt dès l'ouverture des prochaines inscriptions (janvier 2017 pour Mortagne-au-Perche).

**13 – Manifestations :****Toutes à vélo – Strasbourg 2016 :**

Un point d'information, à 15 jours de l'événement est fait par Jacklyne Jahan et Roselyne Depuccio.

**Année 2017 :**

Après appel à candidatures et études des dossiers, Gabriel Spenlehauer, responsable de la commission VTT propose de retenir les manifestations suivantes afin de constituer le calendrier 2017 des Vertes-Tout-terrain :

- 15 janvier - Que du Bonheur – Saint-Pons-la-Calm (30),
- 22 janvier - Sillon - Lac – Savenay (44),
- 19 février - Rando des Renards des Sables – Flines-Lez-Raches (59),
- 30 avril - La Piste des Sangliers - Hyères (83),
- 30 avril - Sundgau Bike – Bettendorf (68),
- 4 juin - La Pente et Côte – Bourgueil (37),
- 9 et 10 septembre - Les Roc'h des Monts d'Arrée – Huelgoat (29),
- 29 octobre - La Zifoun'Oise – Chambly (60)

**Vote :**

- oui : 19

**Année 2018 :**

Un dossier d'intention de candidater pour l'organisation du Congrès fédéral a été déposé par le Codep 24. Le dossier bien qu'incomplet a été étudié et les premiers éléments laissent apparaître des avantages non négligeables de la candidature. Afin d'encourager le Codep 24 à poursuivre l'élaboration de ce dossier, Patrice Legal propose au comité directeur fédéral de se prononcer afin que l'organisation du congrès fédéral 2018 soit organisé à Boulazac (banlieue de Périgueux) sous réserve du dépôt d'un dossier complet avant le 1er septembre 2016.

**Vote :**

- oui : 19

**Année 2019 :**

Cognac Cyclotourisme Club a déposé un dossier complet à l'intention de la commission « Semaines fédérales » afin de se voir attribuer l'organisation de la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2019 à Cognac en Charente. Après étude et analyse du dossier, Robert Massion propose au comité directeur fédéral de valider définitivement la candidature de Cognac afin qu'une Semaine fédérale s'y déroule du 04 au 11 août 2019.

**Vote :**

- oui : 19

**Année 2020 :**

Un dossier d'intention de candidater afin d'organiser la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme en 2020 a été déposé par le Comité Départemental de la Manche pour une organisation à Valognes (50). Cet avant-projet devra être complété afin que le comité directeur fédéral puisse se prononcer.







**Responsables :** Dominique Lamouller et Patrice Legal - N° ISSN : 1634-5290

**Diffusion :** membres du comité directeur, chargés de mission,  
membres des commissions nationales et conseils disciplinaire, présidents de ligues,  
présidents de comités départementaux, présidents de clubs, Centre cyclotouriste « Les 4 vents »,  
représentants départementaux élus des membres individuels, présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.